

# Centre Scolaire Pierre Termier

---

## Ecole Pierre Termier

20, rue des alouettes  
69 008 Lyon  
Tel : 04.78.74.85.70  
Fax : 04.78.01.37.77

[primaire.ptermier@gmail.com](mailto:primaire.ptermier@gmail.com)

## Collège et Lycée Pierre Termier

23, rue des alouettes  
69 008 Lyon  
Tel : 04.78.74.17.70  
Fax : 04.78.01.37.77

[etablissement-pierre-termier@wanadoo.fr](mailto:etablissement-pierre-termier@wanadoo.fr)

## Collège Pierre Termier

56, rue Ferdinand Buisson  
69 003 Lyon  
Tel : 04.72.68.89.80  
Fax : 04.72.33.49.34

[pierretermier.montchat@orange.fr](mailto:pierretermier.montchat@orange.fr)

---

Année Scolaire 2019-2020

Madame, Monsieur,

L'Etablissement Pierre Termier vous souhaite la bienvenue.

L'inscription d'un élève ne doit pas être considérée simplement comme une démarche administrative. Elle consiste surtout à prendre un temps permettant à la famille et à l'école d'établir, à propos d'un enfant, un véritable contrat d'éducation.

Voici quelques informations sur le fonctionnement de l'Etablissement, d'autres renseignements peuvent vous être communiqués par le secrétariat d'accueil.

En vue des inscriptions pour l'année scolaire 2019/2020, le Directeur reçoit les familles sur rendez-vous.

### **La structure pédagogique :**

Ecole maternelle : 3 niveaux de classe répartis sur 5 classes.

- Petite Section (pour les enfants nés en 2016)
- Moyenne Section (pour les enfants nés en 2015)
- Grande Section (pour les enfants nés en 2014)

Ecole primaire :

- 2 classes par niveau (du CP au CM2)
- 1 classe d'adaptation ouverte  
(suivi et aide scolaires pour les enfants de G. Section, CP et CE1)

### **Les horaires :**

- *Accueil du matin* : à partir de 7h30

- *Activités scolaires* :

Le matin : de 8h20 à 11h20 (sauf le mercredi : de 8h45 à 11h45)

L'après-midi : de 13h20 à 16h05

(Pour les enfants de petite et moyenne sections : accueil par l'enseignante de 8h20 à 8h35)

- *Garderie du soir* : de 16h05 à 18h00

- *Etudes surveillées* : de 17h00 à 18h00

## Principes pédagogiques

Une société de justice, de fraternité, de liberté a besoin de personnes responsables, autonomes, capables de critiques sur le monde dans lequel elles vivent pour le faire évoluer.

L'apport original de notre école est de lier dans le même temps et le même acte, l'acquisition du savoir, la formation de la liberté, l'éducation de la foi. Lieu de rencontre de la connaissance de la raison et de la connaissance de la foi, elle peut répondre à l'attente légitime des parents chrétiens ou non qui apprécient la valeur d'une formation ouverte à la vie et éclairée par l'Évangile.

Tous les enfants, sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyances y ont accès.

L'équipe éducative a le souci de maintenir le climat d'une école à taille humaine, dans un cadre architectural adapté.

Dans cette optique, l'école doit pour réussir :

- reconnaître l'enfant comme une personne,
- respecter le rythme de travail de chacun, son originalité, tous les aspects de sa personnalité et de son vécu social et culturel,
- être ouverte sur la vie
- donner à chaque enfant la place et la reconnaissance dont il a besoin pour se développer,
- favoriser l'autonomie, développer le sens critique, permettre une réelle prise de responsabilités,
- favoriser l'apprentissage de la liberté au sein du groupe,
- avoir le souci des démarches d'apprentissage et de l'acquisition des connaissances par le biais du tâtonnement expérimental.

Une école centrée sur l'enfant pour :

- le respect de l'enfant, de ses spécificités et de son rythme, en cohérence avec les cycles d'apprentissage,
- le développement de sa personnalité, de ses potentialités,
- l'apprentissage de la liberté et de la vie sociale.

Ce projet éducatif reconnaît à chaque personne partageant la vie de l'école un statut spécifique :

- Statut de l'enfant :

Acteur de ses apprentissages

Co-responsable de la vie du groupe-classe et de l'école

- Statut de l'équipe pédagogique :

L'équipe pédagogique est garante du projet spécifique de l'école et de sa mise en œuvre.

Elle se réunit régulièrement en Conseil des Maîtres.

L'équipe élargie aux autres personnes partageant la vie de l'école se réunit si nécessaire, dans un souci de cohérence et de sécurité des enfants.

Le rôle de chacun(e) sera ici bien défini en fonction de sa spécificité.

Notre visée reste la prise en compte de l'enfant dans sa globalité et sa singularité. Cette continuité éducative installe durablement et pour chacun des « techniques de vie ».

## **La Pastorale**

Des catéchistes, des parents et des enseignants travaillent en équipe et en lien avec l'Eglise locale. Différentes propositions sont faites au service de la foi des enfants dans le respect de leur croyance. Du CE1 au CM2, une proposition est faite à chacun, en toute liberté, de participer à une heure de catéchèse hebdomadaire le mercredi matin pour une formation chrétienne visant à aider chacun à devenir un homme debout dont la foi peut grandir parallèlement avec sa propre réflexion, son propre développement intellectuel, ses questions. On "parle de Dieu et à Dieu".

### **Les langues vivantes à l'école :**

Du CP et au CM2 : Enseignement de l'anglais.

### **Le restaurant scolaire et les activités de midi :**

Les jeunes enfants des classes maternelles (petite et moyenne sections) déjeunent dans une salle isolée ; les enfants des classes (Grande Section Maternelle, CP et CE1) sont servis à table ; les autres prennent leur repas au self.

Le restaurant scolaire fonctionne tous les jours même le mercredi .

Afin d'aménager le temps qui suit le déjeuner (12h10 - 13h10), différentes activités sont organisées au sein de l'école :

- ★ jeux de société
- ★ activités manuelles diverses
- ★ bibliothèque
- ★ vidéo (les jours de mauvais temps)
- ★ activités sportives

-----o00o-----

## La contribution financière et le quotient familial :

La contribution financière des familles aux frais de fonctionnement de l'Etablissement est établie sur la base d'un quotient familial. Nous vous demandons de bien vouloir déterminer avec conscience votre quotient selon le mode de calcul ci-dessous.

Cette façon de faire, adoptée par la plupart des Etablissements catholiques a pour but d'établir une plus grande équité entre les familles qui nous confient leurs enfants puisque l'effort demandé est adapté aux ressources.

### Mode de calcul :

Le quotient familial est calculé en additionnant toutes les ressources, sans exception, entrant annuellement au foyer, y compris les allocations familiales, et en divisant ce total par le nombre de parts.

Nombre de parts :

★ 2 parts pour les parents même si l'un des deux seulement est au foyer.

★ 1 part par enfant à charge.

### Formule de calcul :

$$\text{Quotient} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence*} + (\text{Allocations familiales} \times 12)}{\text{Nombre de parts}}$$

\*→ Dans le cas de concubinage, prendre en compte les deux revenus.

### Echelon de contribution :

|   |                              | Scolarité             |   |   | Scolarité + autres frais<br>(coût annuel) |                    |
|---|------------------------------|-----------------------|---|---|---|--------------------|
|   |                              | Montant<br>des arrhes | Montant de la<br>contribution<br>trimestrielle<br><small>(3 factures / année)</small> | Montant de la<br>contribution<br>annuelle | Classe<br>maternelle                      | Classe<br>primaire |
| A | inférieur à 1 653,70 €       | 22,00 €               | 21,56 €   | 86,67 €                                   | 192,22 €                                  | 298,09 €           |
| B | de 1 653,71 € à 3 307,39 €   | 45,00 €               | 43,43 €   | 175,28 €                                  | 280,83 €                                  | 386,70 €           |
| C | de 3 307,40 € à 4 961,07 €   | 66,00 €               | 66,18 €   | 264,55 €                                  | 370,10 €                                  | 475,97 €           |
| D | de 4 961,08 € à 6 614,78 €   | 89,00 €               | 88,06 €   | 353,19 €                                  | 458,74 €                                  | 564,61 €           |
| E | de 6 614,79 € à 8 268,45 €   | 110,00 €              | 109,95 €  | 439,84 €                                  | 545,39 €                                  | 651,26 €           |
| F | de 8 268,46 € à 9 922,14 €   | 133,00 €              | 132,04 €  | 529,12 €                                  | 634,67 €                                  | 740,54 €           |
| G | de 9 922,15 € à 11 575,84 €  | 155,00 €              | 154,25 €  | 617,75 €                                  | 723,30 €                                  | 829,17 €           |
| H | de 11 575,85 € à 13 229,54 € | 177,00 €              | 175,80 €  | 704,39 €                                  | 809,94 €                                  | 915,81 €           |
| I | supérieur à 13 229,55 €      | 200,00 €              | 198,34 €  | 795,03 €                                  | 900,58 €                                  | 1 006,45 €         |

La contribution annuelle est divisée en quatre parts. La première est versée en tant qu'arrhes et les trois autres constitueront les scolarités trimestrielles.

### Détails des autres frais :

- ❖ Cotisations diverses : environ 100 €
  - | Cotisations pour le fonctionnement des structures de l'Enseignement Privé Catholique
  - | Infirmierie
  - | Frais administratifs
  
- ❖ Fournitures scolaires : ➔ de 40 € à 47 € par an selon la classe
  
- ❖ Activité musicale : 13,68 € par trimestre pour les élèves de maternelle (Petite et Moyenne Sections).
  
- ❖ Activités sportives : 46,90 € par trimestre pour les élèves de la Grande Section au CM2
  - | Atelier : « Musical » pour tous les élèves,
  - | Atelier : « Sportif » pour tous les élèves,
  - | Atelier : « Expression Corporelle » pour les élèves de G.Sect, du CP et du CE1.
  - | Atelier « Escrime » pour les élèves du CE2, du CM1 et du CM2.[Ces ateliers occasionnent l'embauche de personnes compétentes et diplômées]
  
- ❖ Assurance scolaire proposée par l'établissement : 9.20 € environ
  
- ❖ Adhésion (facultative) à l'Association des Parents d'Elèves

### **Pièces à produire pour l'inscription :**

- les fiches de couleur du dossier qui vous sera remis par le Directeur ;
- les photocopies des pages du livret de famille (parents et enfant) ;
- les photocopies des pages du carnet de santé mentionnant le suivi des vaccinations ;
- une enveloppe libellée à votre adresse et affranchie au tarif en vigueur ;
- une copie de la dernière feuille d'imposition ;
- un justificatif du montant des allocations familiales ;
- 1 chèque de 18 € pour les frais du suivi du dossier de la famille ;
- le chèque d'arrhes pour confirmer l'inscription.

**Cette somme est déduite du montant de la contribution annuelle.**

➔ Adresser au secrétariat **au début du mois de juillet :**

- ◆ Le certificat de radiation
- ◆ Le livret scolaire ou le Livret Personnel de Compétences
- ◆ Le recueil des évaluations de l'année scolaire

-----o000o-----

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Sentiments dévoués

L'équipe éducative

## RESTAURANT SCOLAIRE 2019-2020

### ◆ REGLEMENT ◆

Le Restaurant Scolaire n'est pas un droit, mais un service que l'Etablissement s'efforce de rendre aux familles qui en font la demande.

Les élèves doivent se tenir correctement et éviter tout gaspillage. En cas d'indiscipline caractérisée, l'élève sera exclu temporairement ou définitivement s'il y a récidive.

Il est impératif de prévenir d'avance et par écrit en cas d'absence prévue pour déjeuner.

### ◆ FONCTIONNEMENT ◆

Le mode de facturation aux familles est en fonction de la fréquentation régulière ou non au restaurant scolaire.

↳ Fréquentation régulière : (5, 4, 3 ou 2 repas par semaine)

Une part fixe est facturée trimestriellement.

|                      | 1er enfant | 2nd enfant | 3ème enfant | 4ème enfant |
|----------------------|------------|------------|-------------|-------------|
| Montant du forfait : | 55,42 €    | 50,38 €    | 47,87 €     | 42,84 €     |
| Montant d'un repas : | 5,10 €     | 5,10 €     | 5,10 €      | 5,10 €      |

Tout changement de régime ne peut se faire qu'après une demande écrite.

Pour chaque repas consommé, la somme de 5,10 € sera facturée sur le compte repas de votre enfant.

En inscrivant votre enfant, l'établissement doit être prêt à accueillir dans de bonnes conditions.

Ces frais sont pris en compte par le forfait.

Chaque fois que votre enfant déjeune, son repas occasionne des factures (Société de restauration - EDF - GDF - ...)

Ces frais sont inscrits dans le prix d'un repas.

Le forfait couvre les frais :

du personnel de salle  
du personnel de surveillance  
du mobilier et de l'immobilier

Le compte-repas couvre les frais :

le repas  
les fluides  
le personnel de cuisine

↳ Fréquentation occasionnelle :

Coût d'un repas : 7,85 €



# L'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre

## **LES ROLES DE L'A.P.E.L. :**

- accueillir les nouvelles familles
- assurer le lien entre parents, enseignants et directeurs de l'établissement
- défendre et représenter les droits et obligations des familles
- défendre l'existence d'un enseignement libre
- promouvoir le projet éducatif de l'établissement
- aider les familles en difficulté
- améliorer la qualité de vie des élèves au sein de l'établissement (bourse aux livres)
- participer à l'étude et à la réalisation de nouveaux projets dans l'établissement
- en concertation avec l'équipe pédagogique, participe à des aides matérielles et/ou financières dans le cadre des projets et activités des enfants.
- assurer la représentation de tous ses adhérents auprès des instances municipales, départementales, régionales et auprès de l'Education Nationale

## **Nos Missions :**

**Au niveau départemental**, affiliation à la Fédération des A.P.E.L du Diocèse du Rhône (U.D.A.P.E.L) 7, rue Vaubecour 69 002 LYON  
Tel : 04.78.37.74.71 et ses services :

**Au niveau régional**, affiliation à l'union Régionale des Fédérations des APEL de Lyon (U.R.A.P.E.L) 7, rue Vaubecour 69 002 LYON  
Tel : 04.78.42.81.62

**Au niveau national**, regroupement au sein de l'Union Nationale des Associations de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (U.N.A.P.E.L) 277, rue St Jacques 75 005 Paris Tel : 01.53.73.73.90

## **PRÉSENTATION DE LA COTISATION DE L'A.P.E.L.**

- L'adhésion à l'association se traduit concrètement par le versement d'une cotisation.
- Les cotisations sont les seules ressources du Mouvement.
- En même temps qu'une marque du dynamisme de notre association, les adhésions sont le moyen d'assurer et de développer les services proposés par les différents échelons du Mouvement. Il est donc essentiel d'apporter un très grand soin à leur collecte et au versement rapide de ce qui est dû à votre union départementale.

### **L'ABONNEMENT A LA REVUE « FAMILLE ET ÉDUCATION »**

Celui-ci fonctionne avec l'année civile et non avec l'année scolaire. Il débute avec le numéro de janvier et se termine avec celui de décembre.